Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-07220926-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Date de convocation 16/09/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents :
Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ

Procurations : I. MARESCAUX à J-L LUSTENBERGER
F. VINCINAUX à S. RIGAUD

Absente : A. ABBRUZZO

Secrétaire : J. TEXIER

DELIBERATION N° 07220926 : VIE ET INSTITUTIONS- Adhésion à « L'Association du Passeport du Civisme »
RAPPORTEUR : Sylvie ABBES

L'éducation au civisme et à la citoyenneté constitue un enjeu majeur qui doit être encouragée dès le plus jeune âge. « L'Association du Passeport du Civisme », avec le soutien de l'Association des Maires de France, propose aux collectivités de s'engager concrètement en faveur de la promotion du civisme et de la citoyenneté.

L'association propose un outil pédagogique le Passeport du Civisme, et différents supports de communication permettant de sensibiliser les élèves des écoles primaires et des collèges aux valeurs civiques, de développer leur esprit citoyen et leur sens des responsabilités.

Cette démarche vise à renforcer le lien entre la collectivité, l'école, les familles et les acteurs locaux, afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours citoyen et de les préparer à devenir des citoyens actifs, responsables et engagés.

L'adhésion de la commune à « l'Association du Passeport du Civisme » permettrait de bénéficier d'un réseau d'échanges avec les collectivités déjà engagées dans cette démarche, de partager des expériences et des bonnes pratiques et de disposer d'outils concrets pour développer des actions en faveur de la citoyenneté auprès des plus jeunes.

Il est proposé à l'Assemblée d'adhérer à « L'Association du Passeport du Civisme » moyennant le versement d'une cotisation de 500 euros.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de « l'Association du Passeport du Civisme » ;
Vu le cahier des charges ;
Vu la charte du civisme et les différents documents annexés ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-07220926-DE

Considérant l'intérêt pour la commune de renforcer les actions de sensibilisation des jeunes aux valeurs civiques et citoyennes ;
Considérant que l'adhésion à l'Association du Passeport du Civisme permettra à la commune de bénéficier d'un accompagnement, d'outils pédagogiques et d'un réseau de collectivités engagées dans la promotion du civisme ;

- **DECIDE** d'adhérer à « l'Association du Passeport du Civisme » domiciliée 3, Rue de l'Hôtel de ville, 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE,
- **DESIGNE** Mme Joséphine DANON et Mme Sylvie ABBES comme représentantes de la commune au sein de « l'Association du Passeport du Civisme »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion, les conventions et les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX – B. LLORCA – A. LORNE
CONTRE : M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ
ABSTENTION :
ABSENTE : A. ABBRUZZO

Fait à Caumont-sur-Durance, le 22 septembre 2026

Le Maire
Claude MOREL

MAIRIE DE CAUMONT-SUR-DURANCE (VAUCLUSE)

Le Secrétaire de séance
Jérémy TEXIER

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.